

COMMUNE DE SANDOUVILLE

REGLEMENT DE LA GARDERIE

- Coût : 1€ la ½ heure
- Pendant la période scolaire, la garderie fonctionnera le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h00 en fonction du nombre d'inscrits. **Les enfants inscrits à la garderie devront y rester jusqu'à 17h30 minimum.**
- Toute heure commencée est due.
- Planning à donner à l'avance pour le mois dans la mesure du possible.
- **Aucune inscription ou modification ne sera prise par téléphone. Les modifications doivent être faites par écrit et signées d'un des parents (ou par mail). Elles doivent être signalées en mairie au minimum une semaine à l'avance. Dans le cas contraire, les heures de garderies ne seront pas remboursées. En cas de maladie (ou cas particulier) prendre contact rapidement avec la Mairie.**
- Fournir à la Mairie la liste des personnes autorisées à reprendre l'enfant à la fin de la garderie. (feuille jointe)
- Obligation de signer le registre de départ de la garderie en précisant l'heure.
- Le paiement se fait **uniquement en Mairie**, avec la remise du planning mensuel.
- Paiement par chèque (en espèces uniquement pour les familles ne possédant pas de chéquier)
- En cas de non paiement, exclusion de l'enfant après 1 mois.
- Si le comportement d'un enfant devenait insupportable, l'enfant pourrait être exclu après entretien avec la famille.
- **Un minimum d'inscrits de 3 élèves** est nécessaire pour le bon fonctionnement de la garderie. Si ce nombre est inférieur, le service pourra être supprimé après un préavis de 8 jours donné aux familles.
- **Les enfants inscrits devront obligatoirement rester à la garderie et le paiement sera exigé (sauf maladie ou absence justifiée à l'école).**
- Il est conseillé aux parents de fournir un goûter aux enfants.
- En cas d'absence prévenir impérativement la Mairie au **02.35.20.02.65**.

Lu et Approuvé,
Signature du responsable légal